

LE MICRO-CREDIT A SKIKDA

Deux milliards de centimes pour le traitement de 55 dossiers

Une réunion de la commission d'éligibilité du dispositif du micro-crédit s'est tenue, jeudi, au siège de l'Angem, à l'issue de laquelle il a été procédé au traitement de 55 dossiers (41 hommes et 14 femmes), des promoteurs de micro-activités, d'un montant global de 19 662 623,31 DA. Parmi eux, 8 ont été ajournés pour complément de pièces administratives.

Cette rencontre mensuelle, la deuxième du genre, a regroupé le directeur de l'Angem, quatre accompagnateurs, un représentant du FGMC (Fonds de garantie du micro-crédit) et les représentants des cinq banques publiques (BDL, BEA, Badr, BNA et CPA). Celle-ci concerne dans son énoncé les financements mixte et triangulaire, mais n'a traité que les projets de la deuxième catégorie.

Des 55 projets (28 liés à l'artisanat, 27 aux prestations et services), 47 (25 relatifs au premier secteur et 22 au deuxième) ont bénéficié de la décision d'éligibilité. Les huit autres ont été ajournés, pour com-



plément de dossier. Le montant total de l'investissement est de près de 2 milliards de centimes, ce qui nous donne des projets estimés entre 20 et 40 millions de centimes l'un.

Les secteurs de l'artisanat, la menuiserie, la couture, la coiffure et la pâtisserie, se taillent la part du lion, avec respectivement huit, cinq, quatre et trois projets validés, soit 80% du financement global. Concernant le volet ser-

vices, les projets de cybercafés ont eu la grosse part, avec 8 projets, soit près du tiers de l'enveloppe allouée au financement.

Cette opération de validation des projets a concerné les communes suivantes : Skikda, 11, Azzaba, 7, Tamalous, 5,

Collo, Salah Bouchaour, Zitouna et Ben Azzouz, 4 pour chacune, Aïn-Kechra, 3, Mezdejj Edchiche, Ramdane Djamel et Sidi Mezghiche, 2 chacune et Kerker, Harrouche, Béni Oulbène et Béni Zid, un projet chacune.

La prochaine étape

verra le dépôt par un représentant de l'Angem des 55 dossiers auprès des banques publiques. Ces dernières auront un délai de trois mois à compter de la date du dépôt pour dégager le financement nécessaire.

A titre de rappel, la première réunion de la commission d'éligibilité a validé 19 dossiers de promoteurs de micro-activités. Pour sa part, l'Angem a procédé durant le mois de juin, dans le cadre du PNR (prêt non rémunéré) destiné à l'achat des matières premières, au financement de 83 dossiers, d'un montant qui avoisine les 250 millions de centimes.

A titre d'information, le financement triangulaire fixe la part des banques à 70% du montant total. Le restant, soit 30%, est réparti de la manière suivante : 27% dégagés par l'Angem et 3%, part personnelle du promoteur.

Zaïd Zoheir

M'SILA ABRITE LE PREMIER SEMINAIRE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA LEISHMANIOSE

Une première

Pour la première fois, la wilaya de M'sila abrite le premier séminaire national de l'évaluation à mi-parcours de la lutte contre la leishmaniose de la première opération d'aspersion lancée au mois d'avril passé dans la wilaya de Biskra et de préparer la deuxième phase qui débutera au mois de septembre prochain à partir de la wilaya de M'sila. Plusieurs superviseurs représentants les 48 wilayas vont assister à cette rencontre, durant laquelle les 12 wilayas touchées par cette maladie dresseront l'état des lieux de ce fléau.

La wilaya de M'sila faut-il le rappeler vient en deuxième position avec 80% des maladies transmissibles déclarées après la wilaya de Biskra, avec 4 673 cas.



En revanche, il a été enregistré 32 000 cas à travers le territoire nationale, ce qui a incité la tutelle à impliquer plusieurs secteurs pour combattre ce mal. A ce titre le D^r Mohamed Ouahdi, directeur central de la prévention de la Santé, nous a déclaré : "Pour la première fois on assiste à une prise en

charge de cette maladie par une coordination réelle intersectorielle, et on ne peut être qu'optimistes." Par ailleurs, il est à préciser que la wilaya de M'sila vient de bénéficier d'un montant de 800 millions de centimes du budget complémentaire destiné à la prise en charge de la loi opération d'aspersion.

A. Laïdi

SETIF**ACCIDENTS DE LA ROUTE**

L'insouciance humaine

En dépit des risques évidents et énormes qui subsistent dans la circulation, le code de la route est toujours violé et bafoué. Chaque jour, des hommes se montrent imprudents. Sur les routes ou les ruelles, ils s'érigent en acrobates, en passionnés de la vitesse... et surtout en "brûleurs" de feux tricolores.

A l'image de l'injustice, l'imprudence n'est jamais stérile. Un usager de la route juché sur son engin à deux roues a perdu la vie, jeudi dernier, sur l'avenue du 1er-Novembre-54. La victime avait tenté un passage forcé en brûlant un feu.

Le jeune homme s'est malheureusement retrouvé sous un camion. Le drame de cet usager doit interpeller davantage les consciences. Il faut que les gens s'efforcent d'observer certaines précautions dans l'optique de préserver leur vie. La vie est si chère qu'en plus du code de la route, un code de bonne conduite en circulation ne serait pas de trop.

L'insécurité urbaine

Dimanche, une bachelier sort de bonne heure pour aller déposer son dossier d'inscription au niveau de l'université Ferhat-Abbès de Sétif. En pleine circulation, un individu sur une mobylette lui arrache son sac accroché à son épaule et disparaît à une vitesse digne du Paris-Dakar sans être inquiété.

Le sac contenait un téléphone portable, une somme d'argent, etc. Si certains effets personnels ont été retrouvés abandonnés sur la voie publique, ce ne fut pas le cas du téléphone et de l'argent. Outre cette étudiante, plusieurs femmes ont été victimes de ce type de vol, en plein jour, devant de nombreuses et passives personnes.

Hier, ce sont les routes nationales, que l'on sait entre les mains des bandits de grand chemin, voilà que ce sont maintenant les rues et avenues de la ville qui deviennent leur terrain de chasse. A quel saint se vouer dans ces conditions ?

Imed Sellami

SERVICES DE MATERNITE ET GYNECOLOGIE A TEBESSA

Une prise en charge qui laisse à désirer

Lors de la dernière session de l'APW la commission de la santé, de l'habitat et de l'environnement a établi un rapport alarmant sur le dysfonctionnement des services maternité et gynécologie du secteur sanitaire de la wilaya de Tébessa. Agressivité dans l'accueil, absence de conditions élémentaires d'hygiène et de salubrité, discrimination sociale à l'égard du patient, laxisme notoire du corps paramédical mettent souvent en danger la vie de la mère et du bébé et ternissent l'image de cette structure sanitaire. Une situation qui a contraint les citoyens à évacuer leurs patients sur les services d'urgence où d'autres secteurs hors wilaya pour une assistance médicale plus cohérente. Le directeur de la santé et de l'habitat de la wilaya argumente cette déplorable situation au déficit médical, paramédical et de sages-femmes. Concernant l'agressivité dans l'accueil, notre interlocuteur la condamne énergiquement et projette des sanctions sévères à l'encontre des contrevenants après une enquête qu'il compte personnellement mener sur site.

Saadallah Djamel